



Nombre de membres
du conseil municipal
élus :

19

Conseillers en fonctions :

19

Conseillers présents :
18

Conseillers absents :
1

Dont 1 avec pouvoir

L'an **deux mil vingt-trois**, le vingt-sept du mois de février,

S'est réuni à 19 heures 00 à la Salle des Séances de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Amarin, sur la convocation et sous la présidence de Charles WEHRLIN, maire

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames et Messieurs WEHRLIN Charles, Maire – AST Cyrille 1° adjoint – LOCATELLI Marie-Christine 2° adjoint - SAUZE Jean 3° adjoint - Nathalie BARRAUD 4° adjoint -

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

ERHARD Huguette – PETER Véronique – GAIDELLA Patrick – POULET Sabine - HORNY Marilynne – FRITHMANN Jean-Charles - SPERISSEN Alain – DUMOULIN Thierry – POTHIER Virginie – HUBER Emmanuelle – GSTALDER Emilie- HILDENBRAND Bastien – MULLER Gaëtan.

Absents excusés avec pouvoir :

EHLINGER René cm – donne pouvoir à Charles WEHRLIN -

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice suivant les prescriptions des art. 50 & 174 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale.

2023-09 : Tranche 2 des travaux de rénovation de l'éclairage public ancien en éclairage Led

M. le Maire rappelle aux élus que dans le cadre de la réflexion engagée sur la réduction des coûts d'éclairage public, un diagnostic énergétique et technique de notre réseau a été réalisé il y a quelques années dans la perspective du remplacement des points lumineux par des éclairages Leds.

Une première tranche de travaux a été réalisée en 2017 et 2018 pour un montant de 124 888.05 euros TTC dont 65 506.50 euros de subvention qui comprenait plusieurs rues de notre commune. Ces travaux ont permis de diminuer la facture d'électricité de l'éclairage public de manière conséquente.

Il conviendrait à présent de lancer une nouvelle tranche de remplacement de points lumineux anciens par des éclairages Leds.

Les rues concernées par cette nouvelle tranche seraient la rue du cimetière, la rue verte, la rue d'Auxerre, la rue des coteaux, la rue Saint-Martin, la rue de la carrière, la rue de la scierie, la rue des abeilles et la rue de Ranspach.

Une dernière tranche de remplacement de points lumineux anciens par des éclairages Leds est également à prévoir et concernerait le restant des rues qui ne sont pas encore équipées d'éclairage Led, soit environ 220 luminaires.

Le fond vert mis en place par l'Etat en 2023 permettra à la commune de déposer un dossier en vue d'obtenir une aide qui peut aller jusqu'à 80 % du montant des travaux.

Après avoir ouï les différentes interventions et sur proposition de M. le Maire,

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité**,

- **APPROUVE** le remplacement de points lumineux par des éclairages Leds et le montant prévisionnel des travaux estimé à : 82 660 euros HT pour la tranche 2023 ;

- **HABILITE** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,




Charles WEHRELEN